

Mairie de MIZOËN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 22 septembre 2015

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Engagement du personnel temporaire : JOUANNY Eloïse : du 13 au 31 juillet 2015, BONNARD Lou : du 20 juillet au 07 août 2015, VENERA Philippe : du 1^{er} au 31 août 2015.

Décision du 07 juillet 2015 : acceptation du devis de la société « Jardin Service », Le Péage, 38220 VIZILLE, concernant l'achat d'une balayeuse. Montant du devis : 4 320 € TTC

Décision du 16 juillet 2015 : acceptation du devis de la société «Bialler», 05103 BRIANÇON, concernant l'achat d'une saleuse-sableuse. Montant du devis : 9 360 € TTC

Décision du 10 août 2015 : vente d'une concession de terrain au cimetière communal, soit deux mètres carrés, à Madame GONON née BERARD Marthe Madeleine. Concession perpétuelle (99 ans), prix : 300 €.

Décision du 11 sept 2015 : acceptation du devis de la société «Les Toits de l'Oisans», 38520 BOURG D'OISANS, concernant la réparation de zinguerie sur la toiture de l'église. Montant du devis : 743,58 € TTC.

Décision du 14 sept 2015 : acceptation du devis de la société «FRAMATEQ», 38113 VEUREY-VOROIZE, concernant la réparation du chariot élévateur Manitou. Montant du devis : 1 744,42 € TTC

ÉLABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE

Suite à la délibération en date du 6 mars décidant l'élaboration d'une carte communale, un avis d'appel public à la concurrence a été publié. Seule la société ALPICITÉ, 05200 EMBRUN, a répondu.

Le Conseil municipal, après analyse de l'offre et audition de la société, accepte la proposition de la société ALPICITÉ pour un montant total HT de 17 400 € et sollicite l'aide financière la plus élevée possible du Parc national des Ecrins et du Conseil départemental de l'Isère.

PRÊT FCTVA : EMPRUNT DE 25 000 € AUPRÈS DE LA CDC

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de contracter un prêt à taux zéro auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Le Conseil municipal décide de solliciter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt de 25 000 € à taux zéro, remboursable en décembre 2017 (50%) et décembre 2018 (50%).

ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TITULAIRE

Le Conseil municipal décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion de l'Isère pour les collectivités avec la société GRAS SAVOYE/GROUPAMA.

Cette adhésion prend effet au 1er janvier 2016 pour une durée de 4 ans.

JARDINS FAMILIAUX

Suite à la demande de plusieurs habitants de Mizoën, le Conseil municipal envisage de mettre à disposition des parcelles de terrain qui seraient affectées à la culture potagère.

ACHAT DE TERRAINS

Certains propriétaires ont proposé de vendre un ou plusieurs terrains à la Commune. Des contacts sont en cours avec les vendeurs potentiels. En l'état actuel des dossiers, le Conseil municipal ne peut prendre de décision et étudiera les propositions lors d'une prochaine réunion.

... / ...

VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE AB 925

Le Conseil municipal accède à la demande de Nicolas PLAQUIN d'acheter la parcelle AB 925, située au village.

ACCESSIBILITÉ HAUT DE SINGUIGNERET

Le Conseil municipal a voté majoritairement contre la vente de la parcelle communale B802 située au-dessous du virage de la « Pointe du jour ».

LE JOUR DE LA NUIT : SAMEDI 10 OCTOBRE 2015

Le Conseil municipal décide de participer au « Jour de la Nuit », opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

L'éclairage public ne fonctionnera pas la nuit de samedi 10 à dimanche 11 octobre.

COMPOSTEURS COLLECTIFS

La mise en place de composteurs dans le village et les hameaux est en cours. Des informations complémentaires seront communiquées prochainement.

DIVERS

EDF informe que ses services vont déposer la **ligne aérienne 20KV** entre les Aymes et La Grave.

La société Orange informe que la **cabine publique**, située au centre du village, sera prochainement déposée.

La « Lyonnaise des Eaux » sera contactée pour une **analyse complète de la distribution de l'eau potable**.

Le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) sera sollicité pour plusieurs projets d'électrification rurale ou **éclairage public**.

Les personnes qui souhaitent **conserver des fleurs** (géranium zonal par exemple) et n'ont pas de place chez eux peuvent les entreposer au sous-sol de la salle des fêtes. Contacter la mairie ou Daniel VIN.

L'office du Tourisme de Bourg d'Oisans propose aux hébergeurs de la commune la possibilité d'apparaître dans le « **Guide des hébergements 2016** » de Bourg d'Oisans.

Rappel : Un **logement** type T3, situé dans le bâtiment des Ors, est actuellement disponible. Toute personne intéressée peut retirer un dossier en mairie.

* / * / * / *